



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE SEPTEMBRE 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
ONAMOB	: Office National de Téléphonie Mobile
OPC1	: Officier de Police Chef de première classe
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RDC	: République Démocratique de Congo
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de septembre 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- aux exactions des Imbonerakure,
- aux attentats à la grenades et autres agressions perpétrés par des gens non identifiés,
- au vol à main armée en commune et province Muyinga,
- à des tentatives d'assassinat,
- à la chasse à l'homme des personnes présumées pratiquant de la sorcellerie.

Au niveau politique, ce rapport met en évidence des actes barbares comme :

- une maison d'un membre du parti CNL incendiée en commune Kayogoro, province Makamba,
- Une permanence du parti CNL démolie en commune Muhuta, province Rumonge.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- De cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- De cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, notre rapport se focalise sur :

- Des irrégularités de dépistage enregistrées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie
- Le dépistage de la COVID- 19 à l'intérieur du pays
- Une situation alarmante de la pandémie de la COVID-19 en province Cibitoke

En second lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penchera sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous allons analyser la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de septembre 2021. En conclusion, nous allons proposer quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

II.1.1. Des exactions des Imbonerakure

1- En date du 7 septembre 2021, vers 21h 45, Aristide Niyoyankunze, habitant de la colline et zone Kinzanza dans la commune Gitanga en province Rutana, a été arrêté et sérieusement tabassé par deux Imbonerakure, les prénommés Pierre et Anicet qui l'accusaient d'avoir violé le couvre-feu qui n'est régi par aucun texte de loi dans la législation burundaise en vigueur.

2- En date du 13 septembre 2021, dans la nuit, à la 13^{ème} transversale, zone Maramvya, province Bujumbura rural, Aloys Nshimirimana alias Kadoyi, Imbonerakure, a été battu à l'aide d'un fer à béton chaud, par un groupe d'Imbonerakure en patrouille dans la localité. Selon des sources sur place, parmi ce groupe, il y avait Bigirimana surnommé Bakweta, chef des Imbonerakure dans la cellule Buhomba, le prénommé Emmanuel alias Maniga, responsable du parti CNDD-FDD dans la même cellule, David Karikunzira alias Muntu, chef de la cellule Buhomba ainsi que le prénommé Albert surnommé Gisimba. Ils ont trouvé la victime en train de prendre du vin de banane communément appelé « urwarwa » et ils l'ont alors accusée de consommer de la boisson prohibée. Selon les mêmes sources, ils lui ont obligé de payer une somme de 50.000 FBU mais il n'en avait pas. Il a alors été tabassé et l'ont laissé dans un état critique : il ne pouvait ni s'asseoir, ni marcher ou se tenir debout. Les prénommés Albert dit Gisimba et Emmanuel surnommé Maniga ont été arrêtés par la police en date du 16 septembre 2021 puis conduits au cachot de police de la commune Mutimbuzi mais ils ont été relâchés en date du 17 septembre 2021.

3- En date du 22 septembre 2021, un groupe d'Imbonerakure dirigés par un certain Donatien ont grièvement blessé un homme connu sous le nom d'Adonis Misago qu'ils ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Mubone de la commune Kabezi en province de Bujumbura. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont blessé la victime à coups de poignard au niveau des côtes, de la tête et des bras. En état critique, la victime a été évacuée dans une structure sanitaire de la localité pour des soins.

II.1.2. Des attentats à la grenade et autres agressions perpétrés par des gens non identifiés

1- En date du 8 septembre 2021, vers minuit, sur la colline Musho, zone Kibezi, commune Mugamba, province Bururi, Séraphine Niyakire, veuve, âgée de 54 ans, a été blessée à coups de machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces derniers se sont introduits dans sa maison après avoir défoncé la porte et l'ont blessée au niveau de la tête et du cou. Selon les mêmes sources, elle a été évacuée vers le CDS Kizuga avant d'être transférée à l'hôpital prince Régent Charles.

2- En date du 11 septembre 2021, vers 20 heures, dans la localité de Gwingwe, sur la colline Cogo, commune Mugamba, province Bururi, 11 personnes à bord des véhicules de type Hiace et Fuso ainsi qu'un motard ont été blessés dans une embuscade tendue par des gens non identifiés à bord d'un véhicule de type TI. Selon des sources sur place, 7 personnes étaient à bord d'un véhicule de type Hiace, 4 personnes dans un véhicule de type Fuso qui transportait le charbon tous en provenance de Matana et le motard provenait du chef-lieu de la commune Mugamba. Selon les mêmes sources, le camion qui transportait le charbon a été brûlé et la moto a été volée par ces malfaiteurs. Plusieurs coups de fusils ont été entendus ; provoquant une peur panique au sein de la population de Cogo. Le commissaire provincial de la police à Bururi, OPC2 Dieudonné Maniragaba a indiqué que la police est

intervenue mais ces malfaiteurs avaient déjà pris le large en allant vers la commune Bisoro de la province Mwaro.

3- Dans la nuit du 19 septembre 2021, dans un bar d'un policier prénommé Jules situé à Masanganzira, sur la colline Rutegama, commune et province de Gitega, 3 personnes (Gilbert Nduwimana, la prénommée Béatrice et une autre personne non identifiée) ont été tuées dans une attaque à la grenade visant des habitants de la localité qui se retrouvaient pour fêter l'inauguration d'un local servant de bureau collinaire. Selon des sources sur place, la 3^{ème} personne a succombé aux blessures à l'hôpital de la localité.

4- En date du 20 septembre 2021, vers 19 heures, dans le quartier Jabe de la zone Bwiza et dans la zone Rohero et plus précisément au centre-ville, en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, deux personnes ont été tuées et 104 autres ont été blessées dans des attentats à la grenade. D'après la police, des terroristes ont lancé 3 grenades dont deux au centre-ville et une autre, tout près du marché de Jabe faisant deux morts et 104 blessés.

5- En date du 27 septembre 2021, le soir, dans la localité de Kibembe au quartier de Kizingwe-Bihara, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un enfant a été tué et plusieurs personnes ont été blessées dans un attentat à la grenade perpétré dans cette localité. Selon des sources sur place, le malfaiteur a été appréhendé par les militaires de la position de la localité.

6- En date du 28 septembre 2021, le soir, sur la colline Vugizo, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, 2 personnes, le prénommé Pascal, conducteur de taxi-moto, Joseph Baranderekeye, boutiquier, ont été tuées et 4 autres blessées dans un attentat à la grenade perpétré par Nestor Ndayiragije alias Rasta âgé de 31 ans. Selon des sources locales, la grenade a été lancée suite à des querelles entre Rasta et le boutiquier.

II.1.3. Des personnes mortes dans un effondrement d'une église

En date du 4 septembre 2021, au centre urbain de Murore, à moins de 300 mètres de l'hôpital Murore, colline Kigati, commune Gisagara, province Cankuzo, 9 personnes dont 2 femmes ont été tuées suite à l'effondrement d'une église catholique en construction et plus de 20 personnes ont été blessées. Selon des sources sur place, ces 9 victimes sont Gislaine Mugisha, Emelyne Niyonsenga, Gérard Niyomwungere, Oscar Nkeshimana, Onésime Ntungwanayo, Justin Niyomuremyi, Elysée Iraganje, Moïse Bukuru et Jean Baptiste Barutwanayo. Selon les mêmes sources, les personnes blessées ont été conduites à l'hôpital Murore pour des soins médicaux.

II.1.4. Du vol à main armée en commune et province Muyinga

En date du 30 août 2021, vers 19 heures, sur la sous-colline Gakashi, colline Mukoni, commune et province Muyinga, des gens non identifiés armés d'un fusil ont dépouillé une somme de 500.000 FBU et un téléphone portable à un pompiste de la station-service MPS. Selon des sources sur place, ces gens ont tiré en l'air avant de prendre fuite vers la vallée de Kiryama de la même colline. Selon les mêmes sources, des policiers les ont poursuivis mais en vain. Le lendemain matin, des policiers ont opéré une fouille perquisition dans les environs du lieu du vol mais aucun suspect n'a été arrêté.

II.1.5. Tentative d'assassinat commis par un membre du corps de sécurité

En date du 11 septembre 2021, vers 22 heures, dans un bistrot communément appelé « Kukadakama », au chef-lieu de la commune et province Makamba, le commissaire de police Moïse Arakaza alias

Nyeganyega a été désarmé après avoir tenté d'assassiner Jean Marie Hicintuka et Gilbert Rukerandanga, tous résidents au chef-lieu de la commune et province Makamba. Selon des sources sur place, ce commissaire communal de police a lancé des injures à ces personnes en les accusant d'être des tutsi, a versé de la bière sur elles, les a tabassées et les a enfermés à l'intérieur du bar avant d'aller prendre son pistolet qui se trouvait dans son véhicule de type probox pour les fusiller. La population a alerté la police et le commissaire régional-adjoint, Aloys est intervenu, a désarmé et a arrêté le commissaire Arakaza, mais il l'a libéré la même nuit.

II.1.6. De la chasse à l'homme des personnes présumées pratiquant de la sorcellerie

En date du 17 septembre 2021, vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un dénommé Ngezahingejeje, âgé de 34 ans, a été attaqué et blessé au-dessus de l'œil gauche à coup de couteau par Jean Bizimana, âgé de 56 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir dit que Jean lui avait fait emprisonner. Ngezahingejeje a été appelé par Ntirandekura, âgé de 17 ans, berger, sur l'ordre de son patron prénommé Jean. Arrivé au domicile de ce dernier, Ngezahingejeje a été tabassé et blessé à coup de couteau par Jean Bizimana, sa femme Pascaline, son fils Kelly et deux autres non identifiés. Cette victime s'est enfuie vers un voisin proche et le lendemain matin, elle est allée se plaindre chez un OPJ qu'il lui a donné une convocation de Jean Bizimana.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. Une maison d'un membre du parti CNL incendiée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 8 septembre 2021, vers 3 heures du matin, sur la colline Dunga, zone et commune Kayogoro, province Makamba, une maison d'Isidore Ntahomvukiye, membre du parti CNL, a été incendiée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont mis le feu à la maison lorsque les membres de ladite famille étaient tous en plein sommeil. Selon les mêmes sources, tout ce qui était dans la maison a été brûlé et Isidore a été atteint par le feu au niveau des épaules. Trois personnes respectivement frères et neveu d'Isidore ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Il s'agit d'Ezéchiel Kabura, Didier Misago et Stany Niyungeko. Des conflits fonciers sont à l'origine de ce forfait.

II.2.2. Une permanence du parti CNL démolie en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 17 septembre 2021, dans la nuit, sur la colline et zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, une permanence du parti CNL a été démolie par des Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, c'était la 4^{ème} fois qu'une permanence de ce parti soit détruite par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les autorités de la localité n'ont pas cessé de déclarer que les enquêtes allaient commencer mais les présumés auteurs n'ont pas été arrêtés.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de septembre 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de septembre 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 31 août 2021, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Léonard Gakera, âgé de 50 ans, a été arrêté et conduit au cachot de la zone Buhiga par des Imbonerakure de cette colline sur l'ordre du chef de ladite colline. Selon des sources sur place, il a été accusé d'être responsable de la mort d'une vache qui avait endommagé son champ. Selon les mêmes sources, Léonard Gakera s'est rendu sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa de la même commune pour voir ses champs de manioc et y a trouvé un troupeau de vaches en train d'endommager ses cultures et le gardien a pris fuite. Léonard Gakera les a gardées et a appelé des autorités collinaires pour faire un constat. Après une trentaine de minutes, l'une de ces vaches est tombée par terre et est morte directement. Fabrice Kazungu, propriétaire de ces vaches est venu sur les lieux après un certain moment. A ce moment, des responsables collinaires demandaient qu'on abatte cette vache morte afin d'identifier la cause de cette mort mais il a refusé disant qu'ils devaient l'enterrer et que le propriétaire du champ la paye.

2- En date du 2 septembre 2021, sur la colline Gitaramuka, commune Burambi, province Rumonge, Alexis Nimubona alias Nizeye âgé de 46 ans, agent de garde de l'antenne de l'ONAMOB situé sur la colline Gisunzu, dans la même commune, a été arrêté à son domicile et conduit au cachot du poste de police à Burambi, accusé de participation aux bandes armées. Selon des sources sur place, en date du 3 septembre 2021, Alexis Nimubona a été sorti du cachot, puis conduit à son domicile pour une opération de fouille perquisition et a été transféré, à bord d'un véhicule de la police, au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. Selon les mêmes sources, la police cherchait des armes mais aucun objet suspect n'a été saisi chez lui.

3- En date du 7 septembre 2021, sur la colline, commune et province Muramvya, OPC1 Pie Igirukwigomba, directeur de la prison Muramvya, a été arrêté, sur son lieu de travail, par des agents du SNR sur l'ordre du Procureur Général de la République et a été détenu à la prison de Mpimba située en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, 9 prisonniers s'étaient évadés de la prison de Muramvya en date du 21 août 2021 et en date 4 septembre 2021 après leur avoir donné la permission d'effectuer des travaux en dehors de la prison.

4- En date 12 septembre 2021, au quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, Méthode Manirakiza, un sous-officier Ex FAB en retraite, a été arrêté par des personnes en tenue militaire à bord d'un véhicule de types pic up. Il a été conduit et détenu au cachot du SNR. Les raisons de son arrestation n'ont pas été dévoilées.

5- En date du 16 septembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, 21 fidèles de l'Eglise Méthodiste du 7^{ème} jour venus de tous les coins du pays ont été arrêtés par la police et les Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces 21 fidèles étaient rassemblés dans une maison de Nyarusage en train de prier et ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine. Ils ont été conduits au cachot de la police de Ruyigi avant de les transférer au parquet de Ruyigi. Des policiers leur ont demandé de se laver les mains mais ils ont refusé ; arguant que leur religion ne le leur permet pas. Cela a fait monter la colère du Procureur de la République et de la présidente du TGI de Ruyigi. En date du 17 septembre 2021, ils ont été transférés à la prison de Ruyigi en les accusant de non-respect des mesures barrières contre la pandémie du COVID-19.

6- En date du 17 septembre 2021, onze membres du parti CNL de la sous colline Buhinga, colline Migera, commune Kabezi, province Bujumbura ont été arrêtés par le commissaire de police en commune Kabezi, Moise Arakaza alias Nyeganyega en compagnie des Imbonerakure de la localité dont un certain Berchimas, responsable des Imbonerakure sur la colline Migera. Les membres du parti CNL arrêtés sont : Niyokwizera Patrick, Nahishakiye Richard, Habonimana Pierre, Barihuta Athanase, Nduwimana Yvette, Nsengiyumva Samson, Adolphe, Thelesphore et Ndamama. Ils sont accusés de ravitaillement des rebelles.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 10 septembre 2021, dans l'après-midi vers 17 heures, Thierry Niyonkuru, originaire de la colline Ijenda, commune de Mugongo-Manga, dans la province de Bujumbura, a été enlevé dans la Mairie de Bujumbura par deux hommes en tenue policière qui étaient à bord d'une voiture Toyota TI immatriculée AA 5147 et conduit vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, Thierry Niyonkuru, en revenant de la commune de Rutegama où il avait passé un court séjour, a d'abord rencontré la femme d'un policier Hassan Nimubona alias Love Mohammed, à la station Butanyerera, non loin du Monument du Soldat inconnu. D'après la famille de ce policier, Thierry Niyonkuru a été arrêté par des personnes en tenue policière à bord d'une voiture Toyota TI immatriculée AA 5147 sur la route vers Musaga et qui aurait pris la route traversant Kinanira vers l'Ecole internationale de Bujumbura. Selon nos sources, le policier Hassan Nimubona alias Love Mohammed est cité dans plusieurs dossiers de disparition forcée des personnes traitées d'abord comme ses soi-disant amis qui ont été portées disparues par la suite après l'avoir rencontré, ce qui laisse penser que ce policier est utilisé par le SNR pour tendre des pièges à des individus qui sont dans son collimateur.

2- En date du 12 septembre 2021, vers 21h 30, Eddy Irakoze âgé de 34 ans, un ancien militant du parti MSD et agent des Vigiles burundais affecté à l'ambassade de Russie, a été enlevé à la 3ème avenue de la zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura, par quatre hommes à bord d'une camionnette double cabine blanche non immatriculée aux vitres teintées. Selon des sources sur place, ces hommes non identifiés, soupçonnés d'être des agents du SNR, ont conduit Eddy Irakoze, originaire de la commune Mugamba en province Bururi et résidant en zone Musaga, vers une destination inconnue.

Bref, au cours du mois de septembre 2021, au moins 36 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 2 personnes ont été enlevées.

II.4. Du contexte social

Le dépistage du Covid -19 reste une gageure au Burundi. Des problèmes ne manquent pas dans cette activité et cela constitue une porte d'entrée pour cette pandémie qui ne cesse de faire des victimes dans la capitale Bujumbura qu'à l'intérieur du pays.

III.1. Des irrégularités de dépistage en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 10 septembre 2021, dans la zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura mairie, le premier jour de dépistage du covid-19 pour les élèves vivant dans les internats scolaires se caractérisait par le non-respect des mesures barrières pour lutter contre cette pandémie. Au site dit " bon accueil", des files d'attente ont été caractérisés par un non-respect notoire des règles de distanciation sociale et les élèves se saluaient en se serrant les mains. A l'étape de dépistage, au moment de l'appel pour alignement, les gens s'entassaient et les autorités sanitaires semblaient ne pas constater cette situation.

III.2. Du dépistage de la COVID- 19 à l'intérieur du pays

En province Kayanza, le dépistage de la COVID-19 soulève des inquiétudes au point de vue organisationnel. De lundi à vendredi, on fait le dépistage mais les habitants de cette province surtout ceux de la ville s'inscrivent en faux contre l'organisation du dépistage par l'hôpital. Pendant l'enregistrement, les gens même s'ils portent des masques ne respectent pas la distanciation d'un mètre entre eux et quelquefois le dépistage commence à 10 heures ou plus alors que les gens attendaient depuis 6 heures du matin pour se faire dépister. Après une ou deux semaines sous traitement, le dépistage de ceux qui veulent faire le contrôle se fait sur un même centre ensemble avec ceux qui se font dépister pour la première fois. Ils demandent qu'il y ait deux endroits de dépistage afin d'éviter la propagation rapide de cette pandémie.

III.3. Situation alarmante de la pandémie de la COVID-19 en province Cibitoke

Depuis le 10 septembre 2021, plus d'une centaine de personnes ont été testées positives du covid-19 au chef-lieu de la province Cibitoke à l'hôpital Cibitoke. Trente-six personnes testées positives du coronavirus se trouvent au centre de confinement de l'hôpital de Cibitoke et une soixantaine est confinée dans les maisons du chef-lieu de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, les personnes testées positives ne reçoivent pas des médicaments suffisants. Selon les mêmes sources, à l'hôpital Mabayi, en commune Mabayi, 55 personnes sont confinées depuis le 13 septembre 2021; à l'hôpital Bukinanyana, en commune Bukinanyana, 33 personnes sont confinées depuis 18 septembre 2021. Selon Jean Claude Habiyaremye, médecin provincial de Cibitoke qui confirme cette situation des personnes qui sont testées positives, la population ne devrait pas paniquer et indique que des médicaments pour cette pandémie vont être bientôt disponibles. Il demande à la population de venir en masse pour se faire dépister et ainsi éviter la contamination de cette pandémie. Selon le même médecin, des campagnes de sensibilisation sont en cours dans toutes les collines des communes de la province de Cibitoke en collaboration avec les leaders communautaires.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de septembre 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'elles soient poursuivies en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Qui plus est, la chasse aux présumés pratiquants de la sorcellerie a repris après une certaine période d'accalmie. Les autorités administratives et judiciaires restent silencieuses et cela laisse présupposer une certaine implication car elles devraient prendre des mesures qui s'imposent pour décourager cette justice populaire qui est nuisible à la bonne cohabitation.

Voici quelques cas illustratifs :

1- En date du 1^{er} septembre 2021, le matin, un corps sans vie d'Eugène Niyokwizera, âgé de 38 ans, sentinelle, a été retrouvé à la coopérative des sœurs sise à la colline Kiryama, au centre Buraniro, commune Butaganzwa, province Kayanza où il travaillait. Janvier Kanyana, administrateur de la commune Butaganzwa, a confirmé les faits en indiquant que Niyokwizera a été tué par un groupe de bandits à cette coopérative où il travaillait. Selon cette autorité, ces présumés bandits ont volé à cette coopérative une somme d'argent de plus d'un million de francs burundais et quelques objets comme un ordinateur ainsi qu'une imprimante.

2- En date du 1^{er} septembre 2021, au centre, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine du service pédiatrie de l'hôpital de Muyinga. Selon des sources sur place, sur le cou de la victime se trouvait une corde faite de l'étoffe d'un pagne. Les autorités de cet hôpital et de la PJ ont déclaré que les enquêtes allaient commencer.

3- En date du 2 septembre 2021, au quartier Shatanya, commune et province Gitega, un corps sans vie de Mélance Hakizimana, veilleur d'un magasin de riz appartenant à Patrick Ngendakumana, commerçant, a été retrouvé en bas du marché de Gitega. Selon des sources sur place, le corps de la victime n'avait pas de blessures. Selon les mêmes sources, deux femmes qui s'étaient disputées avec la victime, la veille de sa mort, ont été arrêtées par la police pour enquête.

4- En date du 2 septembre 2021, le prénom Charles a été retrouvé sans vie sur la colline Rurira, zone Murore, commune Busoni, province Kirundo. Selon une source locale, les auteurs ont coupé la bouche de la victime. Ces auteurs n'ont pas été identifiés.

5- En date du 3 septembre 2021, vers 20 heures, sur la sous-colline Kabenga, colline Businde, zone Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Raphaël Nikobamye, âgé de 38 ans, de la composante sociale Twa, a été tué poignardé par des gens non identifiés qui lui ont tendu une embuscade. Selon des sources sur place, Raphaël Nikobamye rentrait à son domicile sur son vélo en provenance du centre de négoce de la zone Rukago et son corps a été retrouvé à quelques mètres de la route. Selon Sylvestre Ntunzwenimana, administrateur de cette commune, David Haragirimana,

Oscar Manirambona, Evode Itangivyiza et Salvator Irandekuye, tous de cette même colline ont été arrêtés pour des raisons d'enquête car selon lui, ils ont été les premiers à voir le corps de la victime.

6- En date du 4 septembre 2021, sur la colline Mushonge, commune Nyamurenza, province Ngozi, Claver Sindayigaya âgé de 75 ans a été tué par un groupe de 6 Imbonerakure sur l'ordre de Césarie Nizigiyimana, administrateur de cette commune. Selon des sources locales, le corps de la victime a été brûlé et enterré par ces Imbonerakure en l'absence de sa famille. Selon les mêmes sources, la victime était accusée de sorcellerie. Ces 6 Imbonerakures ont été arrêtés mais l'administrateur de la commune Nyamurenza qui a ordonné l'arrestation de la victime n'a pas été inquiétée.

7- En date du 4 septembre 2021, vers 17 heures, sur la colline Munyinya, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi, Nestor Nkwirikiye, âgé de plus de 65 ans, catéchiste à la succursale située sur la colline Kinyonzo, commune Rutovu, a été tué par étranglement par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Nestor Nkwirikiye rentrait à son domicile quand il a été attaqué au niveau de la localité située entre la colline Kinyonzo et Munyinya. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs ainsi que le mobile de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

8- En date du 4 septembre 2021, le matin, sur la sous-colline Nyagatoke, colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, un corps sans vie du dénommé Nyanzira, âgé de 55 ans, commerçant, a été retrouvé sur la rive de la rivière Mushara. Selon des sources sur place, la victime avait été vue pour la dernière fois le 2 septembre 2021, vers 19 heures, dans une buvette se trouvant sur cette colline de retour du marché communément appelé « kwa Buhinja » se trouvant à la frontière burundo-tanzanienne. Selon les mêmes sources, il a été découvert lors d'une fouille perquisition opérée par des policiers du commissariat communal de Kibago en collaboration avec des habitants de la localité.

9- Dans la matinée du 5 septembre 2021, vers 5 heures du matin, sur la rue Muhanga, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, 3 hommes non identifiés ont été tués fusillés par des policiers. Selon des sources sur place, ces hommes étaient accusés de vol des batteries des véhicules dans des ménages de cette localité. Selon les mêmes sources, vers 3 heures, la police en patrouille avait été informée que des personnes non identifiées étaient en train d'escalader des murs des clôtures à la rue de Muhanga et a encerclé cette localité. Un de ces suspects a lancé des cailloux aux policiers qui ont alors tiré sur ces 3 hommes non identifiés et ces derniers sont morts sur le champ.

10- En date du 5 septembre 2021, vers 22 heures, au centre de négoce communément appelé « Sangirasangira », sur la colline Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, Isaac Manirambona, a été fusillé et est mort sur le champ tandis que Didace Nzibarega et Isaac Nkengurukiyimana ont été blessés par Pascal Niyomwungere, militaire du 312^{ème} Bataillon Commando, matricule HR28335, affecté à une position basée sur cette colline. Selon des sources sur place, ce militaire étanchait sa soif avec d'autres personnes dans un bar nommé « Kw'irigala » du même centre. A ce moment, Pascal Niyomwungere s'est disputé avec ces personnes dans ce bar. Il s'est directement rendu à son poste d'attache et est revenu avec son arme. Arrivé dans ce bistrot, il a ouvert le feu sur des gens dudit bar en tuant Isaac Manirambona et en blessant Didace Nzibarega à la jambe droite et Isaac Nkengurukiyimana à la jambe gauche. Le cadavre a été transporté vers la morgue de l'hôpital de Giteranyi et les blessés ont été évacués vers le CDS Mugano avant d'être transférés vers l'hôpital de Ngozi. Le présumé auteur a été arrêté par d'autres militaires et a été détenu au cachot du 312^{ème} Bataillon de Giteranyi.

11- En date du 6 septembre 2021, vers le matin, sur la colline Murunga, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Frédéric Remezo, membre du parti CNL, enseignant à l'ECOFO Gisagwe, originaire de cette même colline, a été retrouvé allongé sous un pont se trouvant à 20 mètres de l'ECOFO Gihisi. Selon des sources sur place, le cadavre ne présentait aucun signe de blessure. Selon les mêmes sources, Consolatte Ndayisaba, administrateur de la commune Mugongo-Manga s'est rendu sur les lieux de découverte du cadavre et a indiqué qu'il s'agit d'une mort accidentelle.

12- En date du 6 septembre 2021, dans les eaux du lac Tanganyika, dans la localité de Minago, commune et province Rumonge, 4 personnes ont été tuées par des militaires de la marine burundaise. Selon des sources sur place, ces personnes étaient à bord d'un bateau et étaient en possession de plusieurs objets dont deux fusils de type kalachnikov, une lance requête, un moteur de pêche, 70 cartouches, 70 litres d'essence. Selon les mêmes sources, les victimes n'ont pas été identifiées. Les mêmes sources ont indiqué que les militaires de la marine ont intervenu après avoir été alertés par des pêcheurs de la localité. Selon le porte-parole de l'armée congolaise dans la province du sud Kivu, Capitaine Dieudonné Kasereka, ces personnes tuées sont des militaires congolais.

13- Dans la nuit du 7 au 8 septembre 2021, sur la sous-colline Gisoko, colline Murago, zone et commune Gisagara, province Cankuzo, Thérèse Bucumi, âgée d'environ 80 ans, a été décapitée et amputée d'un poignet au moment où elle dormait. Selon des sources sur place, elle vivait avec sa petite-fille, Francine Nshimirimana, âgée d'environ trente ans, qui dormait dans une autre chambre. Selon des sources sur place, Thérèse était en conflit foncier avec ses enfants et petits-enfants. Quatre personnes dont Francine ont été arrêtées et détenues au commissariat communal de Gisagara. Son fils vivant en Tanzanie a été vu sur cette colline en date du 7 septembre 2021 mais il n'a pas été revu le lendemain des faits. Il a été soupçonné comme ayant participé au crime. Gratién Nitunga, Administrateur de la commune Gisagara s'est rendu sur les lieux le matin du 8 septembre 2021 pour sensibiliser la population à ne plus se faire justice et de dénoncer les présumés auteurs pour que la justice soit faite.

14- En date du 9 septembre 2021, sur la colline centre-ville, commune et province Bubanza, Rose Nizigiyimana, âgée de 35 ans, a été retrouvée sans vie dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps ne présentait aucun signe et le motif de la mort n'a pas été connu. Rose Nizigiyimana vivait avec ses enfants et son mari handicapé mental mais ce dernier avait déserté la famille. Le corps de la victime a été enterré en date du 10 septembre 2021 sur l'ordre d'Issa Nsabimana, chef de colline centre-ville Bubanza.

15- En date du 9 septembre 2021, sur la colline Gisebeyi, commune Gashoho, province Muyinga, un corps sans vie de Pascal Ndabacekure, âgé de 29 ans, a été retrouvé suspendu sur un arbre situé près du bureau de la colline Gisebeyi. Selon des sources policières, Ndabacekure s'est suicidé comme plusieurs indices sur le corps du défunt le montraient comme des traces de la corde. Le corps a été remis à la famille pour enterrement sans aucune autre enquête.

16- En date du 10 septembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, le prénommé Daniel a été tué poignardé par Michel Nteziryayo alias Ntezi à l'aide d'un couteau et ce dernier a blessé le dénommé Nsengiyumva quand ils rentraient. Selon des sources sur place, tous les 3 sont des bouchers et avaient passé la soirée ensemble dans un cabaret de cette

localité. Après le forfait, la population en colère a voulu se faire justice et a cassé la jambe de Nteziryayo. Ce dernier a été évacué avec Nsengiyumva vers l'hôpital de Mpanda.

17- En date du 13 septembre 2021, vers 14h30, sur l'avenue Buconyori, quartier III, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Yves Nshimirimana, agent des services de transfert d'argent Lumicash, Ecocash, Bancobu eNoti et PesaFlash dans ce quartier, natif de la colline Kigarama, commune Ndava, province Mwaro, a été tué fusillé par des gens non identifiés à bord d'un véhicule de type Hilux double cabine sans plaque et à vitres teintées. Selon des sources sur place, la victime a directement été évacué à l'hôpital Roi Khaled mais n'a pas survécu.

18- En date du 13 septembre 2021, sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Belyse Niyonkuru, un enfant de 5 ans, a été tuée par sa mère. Selon des sources locales, sa mère lui a versé dessus de l'eau chaude. Le présumé auteur a été arrêté par la police.

19- En date du 15 septembre 2021, sur la colline Munini, commune et province Bururi, un corps sans vie de Moïse Bucumi, âgé de 36 ans, natif de la commune Mwumba, province Ngozi, a été retrouvé gisant dans le sang dans une chambre du domicile de Pontien Nahimana. Selon des sources sur place, des policiers du commissariat communal de Bururi ont été alertés par un chef de colline Munini après avoir trouvé le cadavre. Selon les mêmes sources, arrivés sur les lieux, ces policiers ont constaté que dans la chambre, il y avait un drap rempli de sang, une lame de rasoir avec du sang sous le lit et des traces de blessures sur tout le corps et il y avait une grande blessure au niveau du ventre. La victime était allée à Bururi pour chercher du travail. Ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Bururi. La police a arrêté 5 personnes et les a conduites au cachot du commissariat communal de Bururi pour des enquêtes.

20- Dans la nuit du 16 au 17 septembre 2021, vers 3 heures du matin, sur la colline Buriza, commune Buraza, province Gitega, Léonidas Nkurunziza, commerçant, résidant sur cette même colline, a été tué fusillé par des policiers en patrouille. Selon des sources sur place, ces policiers accompagnés par des membres du Comité Mixte de Sécurité composés principalement par des Imbonerakure de la localité, étaient à la recherche de deux bandits qui venaient de voler du bétail. Ils ont alors croisé Léonidas Nkurunziza, l'ont tiré dessus et ont blessé Félicien Ndereyahaga qui fait partie dudit comité. Selon Désiré Niyongabo, administrateur de la commune Buraza, ces policiers ont récupéré quatre vaches et deux moutons pendant cette opération. Il a indiqué que ce bétail avait été volé dans la commune voisine de Rutovu, province Bururi.

21- En date du 17 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, près des anciens bureaux du TGI et le parquet de Mwaro, Bélyse Irakoze, résidant sur la colline Ruvumu de la même commune, a été fusillée par un groupe d'hommes non identifiés à main armée dont l'un avait un fusil de type kalachnikov. Selon Dominique Hakizimana, commissaire provincial de la police à Mwaro, la victime rentrait du marché de Mwaro en compagnie de quatre autres femmes. Cette autorité policière a également indiqué qu'un conducteur de moto dont la plaque n'a pas été identifiée faisait partie dudit groupe qui a commis ce forfait. Selon des sources sur place, un bébé de la victime qui était au dos a été blessé et a été conduit à l'hôpital de Kibumbu pour bénéficier des soins. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Kibumbu. Le commissaire provincial de la police a indiqué que les enquêtes ont directement commencé.

22- En date du 19 septembre 2021, le matin, au bord du lac Tanganyika, au pied de la colline Makombe, zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, 2 hommes non identifiés ont été

découverts sans vie, ligotés et en état de décomposition. Selon des sources sur place, ces victimes étaient embarrées dans une moustiquaire. Selon les mêmes sources, l'administration locale a ordonné l'inhumation de ces corps sans faire des enquêtes pour identifier les victimes et les auteurs.

23- En date du 19 septembre 2021, dans le quartier Nyabugete, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans ce quartier. Aucune enquête n'a été diligentée par identifier la victime et les auteurs.

24- Dans la nuit du 19 septembre 2021, sur la colline Gasekanya, commune Gitaramuka, province Karuzi, Bernard Inamoya a été tué par balle. Selon une source locale, Bernard retrait chez lui. Il a été abattu à coup de pistolet par une personne non identifiée à quelques mètres de son domicile. La piste du conflit foncier serait à l'origine de ce meurtre d'après l'entourage. La police a appréhendé deux suspects pour des raisons d'enquête.

25- En date du 20 septembre 2021, non loin de la rivière Rusizi, à la transversal 4, au pied de la colline Kagazi en commune Rugombo, province Cibitoke, 2 hommes non identifiés ont été découverts sans vie et en état de décomposition par des pêcheurs. L'administrateur de Rugombo a directement ordonné leur inhumation tout en promettant une enquête policière.

26- En date du 22 septembre 2021, sur la colline Rutoke, zone Rugari, commune et province Muyinga, un corps sans vie de Fabien Ndikumugongo âgé de 65 ans a été retrouvé par des passants. Selon une source locale, la victime présentait des blessures au niveau du coup.

27- En date du 23 septembre 2021, le soir, à la 14^{ème} avenue, dans le quartier Mirango II, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, 2 personnes, une dame et sa domestique, ont été tuées dans une attaque à la grenade perpétrée au domicile d'Aaron Ndayishimiye, officier militaire de l'armée burundaise de grade de Lieutenant-Colonel, commandant du 212^{ème} bataillon opérant dans la réserve naturelle de Rukoko en province Bubanza. Selon une source sur place, les victimes ont succombé après avoir été évacuées à une structure sanitaire en mairie de Bujumbura. Les mêmes sources ont précisé qu'un des militaires assurant la garde du Lieutenant-colonel Aaron Ndayishimiye a été grièvement blessé au cours de cette attaque à la grenade.

28- En date du 23 septembre 2021, vers 20 heures, un homme non identifié armé d'un fusil de type Kalachnikov et déguisé en femme, a tué par balles un jeune élève prénommé Trésor, âgé de 15 ans, et blessé son oncle paternel connu sous le nom de Vianney Mugurumoya alias Kavumbagu, sur la colline Butagazwa de la commune Mugongo-Manga dans la province de Bujumbura. Selon des sources sur place, le criminel est entré dans une buvette appartenant à un certain Éric et a commencé à tirer sur des habitants de la localité qui éteignaient la soif. Les mêmes sources ont précisé que Vianney Mugurumoya venait d'être libéré dans le cadre de la grâce présidentielle en faveur de certains prisonniers et que le mobile du crime reste à élucider.

29- En date du 24 septembre 2021, dans la soirée, le corps sans vie d'une veuve connue sous le nom de Francine Bucumi, âgée de 39 ans, a été retrouvé dans une plantation de thé sur la colline Ruziba de la commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime avait disparu la veille alors qu'elle se trouvait dans une buvette chez un certain Daniel. Le corps de la victime présentait des lésions sur la tête et du sang dans ses oreilles et ses yeux.

30- En date du 24 septembre 2021, sur la colline Ruhembe, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, cinq corps sans vie en uniforme de l'armée congolaise ont été découverts dans cette localité. Selon une source, des habitants soupçonnent que les victimes appartenaient à un groupe d'hommes armés parlant Kinyagwanda installés dans la région. Elles auraient été tuées par des militaires burundais lors des affrontements qui ont éclaté dans la réserve naturelle de la Kibira. L'administrateur de la commune Bukinanyana a ordonné l'inhumation de ces corps en présence des militaires. Selon une source, les victimes ont été enterrées dans une fosse commune.

31- En date du 26 septembre 2021, sur les collines Ruhemba et Nderama en zone Bumba dans la commune Bukinanyana, et Gafumbegeti en zone Butahana dans la commune Mabayi en province Cibitoke, 4 corps sans vie ont été découverts et 13 personnes blessées ont été aperçues par la population avant d'être récupérées par des militaires installés dans la région. Les morts ainsi que les blessés sont soupçonnés d'appartenir à un groupe d'hommes armés parlant Kinyarwanda.

32- En date du 27 septembre 2021, le matin, Dans le quartier Carama II, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Chantal Hatungimana a été grièvement blessée par balle non loin de son domicile. Elle a reçu plusieurs balles et a succombé à ses blessures après son évacuation vers l'hôpital Roi Khaled. Selon une source, la victime était directrice de rapatriement au ministère en charge des affaires intérieures. D'après la même source, la défunte venait de quitter son domicile pour aller au travail quand elle a été attaquée.

33- En date du 27 septembre 2021, dans la localité de Kibembe au quartier de Kizingwe-Bihara, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, une personne a été tuée après un attentat à la grenade dont elle était l'auteur. Selon des sources sur place, le malfaiteur a été appréhendé par les militaires de la position de la localité et a été sérieusement tabassé. Le criminel a directement succombé à ses blessures. Selon les mêmes sources, il était originaire du quartier Gisyo de ladite zone.

34- En date du 28 septembre 2021, le soir, sur la colline Vugizo, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, Nestor Ndayiragije alias Rasta de 31ans, a été abattu par des policiers après avoir perpétré un attentat à la grenade qui a coûté la vie à deux personnes, le prénommé Pascal, conducteur de taxi-moto et Joseph Baranderekeye, boutiquier et qui a blessé 4 autres personnes dont la femme du criminel. Le criminel a été appréhendé par des policiers et conduit vers le poste de police de Gatumba dans cette commune. A mi-chemin, Rasta s'est évadé en sautant du véhicule des policiers. Dans sa poursuite, les policiers ont tiré plusieurs balles : il a été touché par la balle et est mort sur le champ.

35- En date du 29 septembre 2021, sur la colline Mitakataka, commune et province Bubanza, un enfant est mort et un autre grièvement blessé dans une explosion de grenade. Selon des sources locales, ces enfants ont trouvé deux grenades dans une case à pigeons d'un certain Gérard Ndarambizi. Ils les ont prises pour des jouets et ont commencé à les manipuler. L'une a très vite explosé blessant grièvement les deux enfants. Ils ont été évacués vers l'hôpital de Mpanda. Un d'entre eux a succombé à ses blessures. Le chef de ménage, Gérard serait un Imbonerakure. Il a été arrêté par la police.

Bref et sans être exhaustif, au moins 58 personnes ont été tuées et 148 autres blessées au cours du mois de septembre 2021

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	2	0	0	2	1	3	3
Bujumbura Mairie	1	0	3	0	1	0	0	0	7	104	12	104
Bujumbura Rurale	0	0	1	0	2	5	0	0	2	1	5	6
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	13	2	13
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	9	13	0	0	0	0	0	0	3	0	12	13
Gitega	0	0	1	1	1	0	0	0	3	0	5	1
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Makamba	0	0	0	2	1	0	0	0	1	1	2	3
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	1	2	0	0	0	0	0	0	3	0	4	2
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rumonge	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	6	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	15	15	5	3	10	9	0	0	28	121	58	148

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de septembre 2021, plusieurs cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés dans plusieurs localités du pays. Selon des sources sur places, ils ont été commis par des Imbonerakure (confère le point II.1.1.).

V. DES CAS DE VSBG

Les VSBG en général et le viol en particulier sont des actes criminels qui provoquent des souffrances physiques et psychologiques. Au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes et des hommes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

Ces quelques cas sont illustratifs :

- 1- En date du 28 août 2021, dans l'après-midi, sur la colline Campazi, commune Muruta, province Kayanza, G. N., âgée de 35 ans, cultivatrice, veuve, résidant sur cette même colline, a été violée par Philos Ntirandekura, âgé de 23 ans et Charles Miburo, âgé de 25 ans. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs l'ont attrapée dans le marais de Ntonge quand elle était dans son champ de patate douce et l'ont battue avant de la violer jusqu'à perdre connaissance. Selon les mêmes sources, Philos Ntirandekura et Charles Miburo l'ont laissée là en croyant qu'elle était morte. Après avoir repris connaissance, la victime a crié au secours et des voisins sont intervenus. Ils l'ont conduit au CDS Karunyinya pour des soins médicaux. Ces présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Muruta.
- 2- En date du 6 septembre 2021, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Aisha, âgée de 38 ans, a été battue à l'aide d'un bâton et blessée au niveau de la tête et de l'œil gauche par son mari prénommée Thierry, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'infidélité. Elle est allée se plaindre chez le chef de zone et ce dernier l'a référée chez un OPJ. Selon les mêmes sources, cet OPJ a arrêté et emprisonné le présumé auteur au cachot du poste de police Buhiga.
- 3- En date du 6 septembre 2021, vers 15 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Gaspard Rurankiriza, âgé de 42 ans, a été battu par sa femme Emmanuelline Bimenyimana, âgée de 40 ans, aidée par son fils Omer Niyonzima, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, ils l'ont tabassé jusqu'à ce que sa face gauche gonfle. Selon les mêmes sources, la victime avait été interdite d'entrer dans un stock de vivres et elle s'y est introduite au moment où sa femme et son fils étaient au cabaret. A leur retour, ils l'ont trouvée dans le stock et l'ont battue. Gaspard a quitté la maison et a fui en Tanzanie.
- 4- En date du 7 septembre 2021, vers 1 heure, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Laurence Ndayikengurukiye, âgée de 35 ans, a été battue à l'aide d'un bâton et blessée sur le front par son mari Emmanuel Ndereyimana, âgé de 38 ans, enseignant à l'ECOFO Kayenzi. Selon des sources sur place, Emmanuel est rentré du cabaret vers 21 heures en état d'ivresse

et a commencé à interroger sa femme sur le mariage de son frère du 11 septembre 2021. La femme lui a répondu qu'elle y serait. Son mari lui a dit qu'il y a une fête à laquelle ils devraient participer ensemble, qu'elle ne pourra pas aller chez son frère arguant qu'il l'a traité d'idiot. A ce moment, Emmanuel Ndereyimana a tabassé sa femme et l'a blessée. La femme a pris fuite vers ses parents qui l'ont conduite au CDS Rapiro pour des soins. Le lendemain matin, elle est allée se plaindre à la police et celle-ci a arrêté l'homme et l'a incarcéré au cachot de la commune pour des raisons d'enquêtes.

5- En date du 9 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Mubaragaza, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Christelle Sabushimike, âgée de 37 ans, a été battue et blessée au niveau des bras et du visage par son mari Pascal Ntihoro, âgé de 40 ans, à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, Pascal est rentré ivre et a immédiatement commencé à injurier sa femme l'accusant de non-respect avant de la battre.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 24 septembre 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	501	219	23	246	13							7	3	501,00%
Bururi	250	346	193	18	125	10							1	2	138,40%
Gitega	400	1414	584	53	719	58							9	9	253,50%
Mpimba	800	4495	2690	205	1570	29							18	11	561,88%
Muramvya	100	752	326	30	360	36					4		6	4	752,00%
Muyinga	300	455	94	17	320	24								1	151,67%
Ngozi (F)	250	143		56		69		2		16			11	14	57,20%
Ngozi (H)	400	1560	626		934								3	2	390,00%
Rumonge	800	881	259	20	582	20									110,13%
Rutana	350	531	207	6	292	20							4	4	151,71%
Ruyigi	300	909	295	24	551	39									303,00%
CMCL Ruyigi	72	64					4		60						88,89%
CMCL Rumonge	72	43					1		42						59,72%
TOTAUX	4 194	12 094	5493	453	5705	318	5	2	102	16	4	-	60	50	288,36%
			5493+453=5946		5705+318=6023		5+2=7		102+16=118				60+50=110		

La population pénitentiaire est de 12 094 détenus + 110 nourrissons = 12 204

Le total des prévenus est de 5 946 adultes + 7 mineurs = 5 953

Le total des condamnés est de 6 023 adultes + 118 mineurs = 6 141

Le monitoring des violations des droits des prisonniers au cours du mois de septembre 2021 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus a montré que la surpopulation bas son plein dans toutes les établissements pénitentiaires du Burundi et les chiffres augmentent au jour le jour à l'exception de la prison de Ngozi pour les femmes, le CMCL de Rumonge et le CMCL de Ruyigi qui affichent respectivement 57,20%, 88,89% et 59,72% de taux d'occupation. Dans cette surpopulation, 5 maisons de détention s'illustrent toujours par des taux d'occupation alarmants : il s'agit de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi-Hommes, et Ruyigi avec respectivement 752,00%, 561,88%, 501,00%, 390,00% et 303,00%.

Cette situation se présente ainsi au moment où, avec la mise en application de la grâce présidentielle en mars de cette année suivie des recommandations visant à mettre fin aux arrestations arbitraires et des détentions illégales, tous les défenseurs des droits humains en général et des droits des prisonniers en particulier avaient espéré que la surpopulation et la promiscuité dans les milieux carcéraux du Burundi allaient progressivement prendre fin pour permettre aux prisonniers de gagner d'un espace vital. Mais cela n'a fait qu'un laps de temps car cette recommandation du président n'a pas été respectée. On se demande alors si cette grâce présidentielle a été décrétée pour tromper l'opinion internationale ou pour désengorger les milieux carcéraux du Burundi.

Pour le consortium, la première hypothèse est la plus plausible car, aussitôt les prisonniers bénéficiaires de cette grâce présidentielle ont été libérés, la chasse à l'homme a directement commencé pour eux. Ils ont vite été réarrêtés si pas tués. De plus, d'innombrables personnes ont continuellement été arbitrairement arrêtées sous de nombreuses présomptions politiques et détenues illégalement. Cela a fait que l'effectif de la population pénitentiaire n'a cessé de grimper du jour au lendemain. Au cours du mois de septembre 2021, la population pénitentiaire a atteint 12.204 personnes c'est-à-dire 2,91 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes alors qu'au mois de juillet passé, la population pénitentiaire était de 2,75 fois la capacité d'accueil. Cette montée est trop vertigineuse et laisse supposer qu'à la fin de l'année 2021, la population pénitentiaire sera plus de 4 fois la capacité d'accueil. En définitif, cette grâce présidentielle a servi de masque pour gagner la confiance de l'opinion internationale et risque d'être utilisé à chaque fin d'année.

VII. CONCLUSION.

A la fin du présent rapport, APRODH note avec beaucoup d'amertumes que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commises au Burundi alors que le gouvernement actuel n'agit pas pour sanctionner les auteurs. Au contraire, toutes les autorités tant administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces déclarations se font au moment où des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires mais les autorités habilitées sombrent dans un silence inouï au lieu de prendre des mesures nécessaires et suffisantes pour décourager cette barbarie humaine. Cela laisse supposer que ce silence est complice.

Bref, au cours de ce mois concerné par le présent rapport, au moins 58 personnes ont été tuées, au moins 148 personnes ont été blessées dans des attentats à la grenade perpétrés par des personnes non identifiées mais certains auteurs ont été arrêtés et ont vite été tués les agents des corps de sécurité alors qu'ils pouvaient faire la lumière sur cette situation, au moins 36 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 2 personnes ont été enlevées et au moins 5 personnes ont été victimes de VSBG.

De plus, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants avec une surpopulation sans égale. Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, nous lançons une fois de plus, un cri d'alarme et recommandons ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

- **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains et d'accepter un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.

- **A la population**

- ✓ de rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

FIN ***** FIN